

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre de la DSDEN 31 est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs) ...

À diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE

- Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne
- Fonctionnement de l'école
 - ✓ Affectation des élèves dans les collèges publics de Haute-Garonne rentrée 2023
 - ✓ Informations relatives aux parcours particuliers contingentés pour l'entrée en 6^{ème} à la rentrée scolaire 2023
 - ✓ Enquête savoir nager
 - ✓ Conventions tripartites CLAS – Année scolaire 2022-2023
- Espace des personnels
 - ✓ Rappel circulaire académique forfait mobilité durable
 - ✓ Demande d'exercice à temps partiel – année scolaire 2023-2024
- Pédagogie et partenariat
 - ✓ Appel à candidature pour la labellisation « Génération 2024 » session 2023
 - ✓ Ecole et cinéma 2022-2023 : « les prévisionnements » du 2^{ème} trimestre
 - ✓ Assemblée générale OCCE 31
 - ✓ Lettre d'information USEP 31 janvier – février 2023
 - ✓ SRIAS Occitanie – Dossier crèche
- Focus
 - ✓ La mallette de la direction

⇒ [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre de la DSDEN](#)



Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

En revanche, et compte tenu de la suppression du port du masque et de l'absence de toute règle limitant le brassage entre les élèves, l'identification des cas contacts repose sur la responsabilité des élèves et de leurs ayants droit. L'information de la survenue d'un cas et la recommandation de dépistage seront donc communiquées aux élèves, à leurs familles et aux personnels de la classe concernée par tout moyen (affichage, message, courrier, etc.). Cette communication par vos soins permettra aux élèves et aux personnels de bénéficier alors d'un dépistage gratuit (sur présentation également d'un justificatif attestant de la scolarisation ou de l'exercice des fonctions dans l'école ou l'établissement).

- ⇒ [Le protocole sanitaire année scolaire 2022-2023](#)
- ⇒ [FAQ](#)
- ⇒ [Attestation professionnelle délivrance d'autotests](#)
- ⇒ [Modèle courrier aux familles](#)



Fonctionnement de l'école

- **Affectation des élèves dans les collèges publics de Haute-Garonne rentrée 2023**

La procédure d'affectation en 6^{ème} est dématérialisée via l'application **AFFELNET 6^{ème}**. Cette procédure est obligatoire pour tous les élèves entrant en 6^{ème} dans un collège public à la rentrée 2023.

L'ouverture de la campagne d'affectation aura lieu le **lundi 6 mars 2023**

CALENDRIER 2023		
<u>Tâches de la directrice/ du directeur</u>	<u>Date de début</u>	<u>Date de fin</u>
Mise à jour BE1D-ONDE		10 février 2023
Diffusion de la lettre d'information aux familles	6 mars 2023	
Edition, remise aux familles et retour du volet 1	6 mars 2022	23 mars 2023
Saisie des modifications sur AFFELNET au regard des justificatifs de domicile fournis	7 mars 2022	27 mars 2023
Edition et remise aux familles du volet 2	31 mars 2023	
Retour du volet 2 complété et des justificatifs si demande de dérogation	3 avril 2023	21 avril 2023
Saisie des vœux des familles et des décisions de passage sur AFFELNET et remise des accusés de réception si demande de dérogation (ne pas oublier la validation)	21 avril 2023	10 mai 2023
Transmission des volet 1, volet 2 et des justificatifs à l'IEN de circonscription	9 mai 2023	25 mai 2023

La note, la notice départementales et les annexes sont disponibles [ici](#)

Pour les élèves susceptibles de passer en 6^{ème}, les directrices et directeurs d'école doivent impérativement mettre à jour leur base élève dans l'application Onde, avant le **vendredi 10 février 2023**, sans omettre :

- les inscriptions d'élèves arrivés en cours d'année scolaire ;

- les radiations d'élèves ne fréquentant plus l'école ;
 - d'effectuer le redressement de toutes les adresses (élèves et responsables légaux) par le service RNVP ;
 - de sélectionner la langue vivante étudiée à l'école (surtout s'il ne s'agit pas de l'anglais).
- **Informations relatives aux parcours particuliers contingentés pour l'entrée en 6^{ème} à la rentrée scolaire 2023**

Dans le cadre de la prochaine campagne d'affectation en classe de 6^{ème} pour le département de la Haute-Garonne, vous pouvez trouver ci-après les informations relatives aux calendriers d'inscription pour les épreuves des classes proposant un parcours particulier contingenté : **les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et les sections internationales.**

Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) :

- Collège Michelet à Toulouse :
Ouverture des inscriptions le lundi 9 janvier 2023
Clôture des inscriptions le vendredi 17 février 2023
- Collège Didier Daurat à Saint-Gaudens :
Ouverture des inscriptions le lundi 23 janvier 2023
Clôture des inscriptions le vendredi 14 avril 2023

Sections internationales :

- Collège Victor Hugo à Colomiers (anglais) : date limite de dépôt des dossiers de candidature : vendredi 10 février 2023
- Collège Michelet à Toulouse (espagnol) : date limite de dépôt des dossiers de candidature : lundi 13 mars 2023

Les dossiers d'inscription sont à retirer directement auprès des établissements concernés.

Ces informations sont à transmettre aux familles des élèves susceptibles d'entrer en 6^{ème} en septembre 2023.

- **Enquête savoir nager**

Dans le cadre du pilotage relatif au Savoir-Nager pour les écoles publiques de la Haute-Garonne, une remontée des résultats s'effectuera en ligne via l'enquête que vous trouverez [ici](#)

Toutes les écoles renseigneront cette enquête qu'elles programment ou ne programment pas l'activité natation en 2022/2023.

Temps estimé : 1 minute pour les écoles ne pratiquant pas la natation, 5 minutes pour les directeurs disposant des informations.

Pour rappel : les outils d'évaluation ont été diffusés dans la lettre de la DSDEN31 n°10 du 17/11/22 comprenant la circulaire départementale Natation.

Les directeurs pourront, à leur guise, soit saisir les résultats quand les classes les leur fournissent, soit en une connexion unique, annuelle quand toutes les classes concernées auront terminé leurs modules d'apprentissage.

⇒ [Lettre de la DS DEN 31 n°10](#)

- **Conventions tripartites CLAS – Année scolaire 2022-2023**

Une convention doit être cosignée entre les établissements scolaires et les collectivités avec lesquels ils travaillent en partenariat, pour la mise en œuvre de leur action. Le contenu de cette convention tripartite vierge est à déterminer de façon partagée entre les trois parties prenantes en lien avec votre projet CLAS.

Cette convention marque l'inscription forte de l'action du CLAS sur le territoire et du partenariat entre les cosignataires pour sa réussite. Elle a pour objectif notamment de formaliser les modalités d'intervention, les liens avec le(s) établissement(s) scolaire(s) et d'inscrire le CLAS comme un dispositif à la croisée de l'accompagnement du lien avec l'école. Elle permet également de participer à la cohérence du projet en l'articulant avec les différents dispositifs éducatifs activés sur votre territoire et de renforcer l'impact du dispositif selon les besoins des enfants et des familles. Elle doit être l'occasion de renouveler ou de créer le partenariat entre acteurs pour une réelle continuité éducative sur les territoires.

Le parcours de ce document évolue cette année :

Désormais, une fois complété, il est demandé de le faire signer aux trois parties puis de le confier à l'école.

Le directrice ou la directrice veillera à la signer, à la transmettre pour signature à l'IEN. Ce dernier le transférera par courriel à l'adresse suivante : Sdjes31-clas@ac-toulouse.fr

⇒ [La convention](#)

Espace des personnels

- **Rappel circulaire académique forfait mobilité durable**

La collecte des demandes relatives au forfait mobilité durable 2022 s'effectuera par le biais de la plateforme numérique COLIBRIS : [ici](#)

Attention : cette procédure dématérialisée n'est pas accessible aux AESH rémunérés par le lycée Déodat de Séverac. Une information spécifique destinée à ces personnels sera transmise dans un second temps aux établissements employeurs.

Les personnels ayant, de leurs propres initiatives utilisé ou modifié, le formulaire de l'année dernière, **devront obligatoirement renouveler leurs demandes dans tous les cas de figure en utilisant la procédure dématérialisée.**

La date limite des remontées est fixée au **31 janvier 2023 inclus**

Pour toute question concernant le FMD, il convient de s'adresser aux bureaux de gestion ou services RH (cf organigramme des services destinataires).

- ⇒ [La circulaire](#)
- ⇒ [Les modes de déplacement concernés](#)
- ⇒ [Organigramme des services destinataires](#)

- **Demande d'exercice à temps partiel – année scolaire 2023-2024**

La circulaire ci-dessous s'adresse aux enseignants du 1^{er} degré public exerçant leurs fonctions dans les écoles et les établissements du second degré du département de la Haute-Garonne qui souhaitent formuler pour l'année 2023-2024 :

- une demande initiale d'exercice à temps partiel
- une demande de renouvellement d'exercice à temps partiel selon la même quotité, ou avec modification de quotité.

La procédure de demande de temps partiel est dématérialisée.

Le recueil des avis des IEN sera réalisé par le bureau DPE5

Les agents à temps partiel au cours de l'année scolaire 2022-2023 n'ont aucune demande à formuler s'ils souhaitent reprendre leurs fonctions à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023

- ⇒ [La circulaire temps partiel](#)
- ⇒ [Annexe 1 – Type d'organisation du service](#)
- ⇒ [Annexe 2 – Lettre d'engagement directeur d'école](#)
- ⇒ [Annexe 3 – Demande d'autorisation de cumul d'activités](#)



Pédagogie et partenariat

- **Appel à candidature pour la labellisation « Génération 2024 » session 2023**

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports ont lancé depuis la rentrée 2018 le programme « le sport au service de la société » et créé le label **“Génération 2024” pour les écoles, les établissements scolaires et universitaires.**

L'un des objectifs de cette labellisation est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif notamment pour les élèves en situation de handicap.

Dans le premier degré, les écoles s'engageront deux objectifs.

- Objectif n°1 : Développer des projets structurants avec les clubs sportifs locaux
- Objectif n°2 : Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques

Candidature au moyen du questionnaire en ligne : [ici](#)

Le label Génération 2024 est délivré pour une durée de trois ans.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **jeudi 12 mai 2023**

- ⇒ [L'appel à candidature](#)
- ⇒ [Annexe 1 – Le cahier des charges](#)
- ⇒ [Annexe 2 – Le Flyer](#)
- ⇒ [Annexe 3 – Le tutoriel](#)

- **Ecole et cinéma 2022-2023 : « les prévisionnements » du 2^{ème} trimestre**

Le **samedi 14 janvier** à l'ABC de Toulouse

- cycle 1 à 9h30 : A table – programme de courts-métrages
- cycle 2 à 10h : La vallée des loups
- cycle 3 à 10h : Pierre et le loup de Suzie Templeton, précédé du Loup blanc de Pierre-Luc Granjon

- **Assemblée générale OCCE 31**



L'association départementale OCCE 31 vous invite le **mercredi 25 janvier**, à l'école Simone Veil à Balma pour y vivre :

- à 15h, des ateliers coopératifs (théâtre, discussions philosophiques, jeux coopératifs, maths en coopération, ...) pour découvrir ou mieux connaître leur activité en Haute-Garonne ;
- à 17h15, l'Assemblée Générale annuelle.

- ⇒ [Invitation à l'AG](#)
- ⇒ [Programme du mercredi 25 janvier](#)
- ⇒ [Candidature au conseil d'administration](#)
- ⇒ [Procuration en cas d'absence à l'AG](#)

- **Lettre d'information USEP 31 janvier – février 2023**

La lettre d'information de l'USEP 31 pour la période janvier - février est disponible [ici](#)



- **Rendez-vous de l'AGEEM janvier-février 2023**



⇒ [La plaquette](#)

- **Prévisionnement enseignants « Pattie et la colère de Poséidon »**

Le Studio TAT, le cinéma ABC et Occitanie films, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Toulouse et Zéro de conduite, proposent un prévisionnement enseignants de « *Pattie et la colère de Poséidon.* »

La séance sera précédée d'une présentation des ressources pédagogiques disponibles et suivie d'une rencontre avec le réalisateur, David Alaux.

Fabriqué par TAT, ce film est le 4ème long métrage du studio toulousain pour le cinéma, après *Les As de la Jungle*, *Terra Willy* et *Pil*. Il sortira en salles le 25 janvier.

« *Pattie et la colère de Poséidon* » revisite le mythe de Jason et les Argonautes. Il s'adresse tout particulièrement aux élèves de cycle 2 et cycle 3, mais peut ouvrir plus largement à un travail en Histoire, Lettres, Histoire des arts, Cinéma, Éducation socio-culturelle, Langues et cultures de l'Antiquité...

Séance le **dimanche 22 janvier à 10h au cinéma ABC.**

Inscription sur le site de la DAAC [ici](#)

- **SRIAS Occitanie – Dossier crèche**



Ci-dessous une information sur le dispositif de demande de place en crèches SRIAS.

L'ensemble du personnel éligible à cette action spécifique du dispositif crèches SRIAS, se définit comme les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale et rémunérés sur les crédits de l'état :

- enseignants du premier et second degré, titulaires ou contractuels de droit public;
- personnels non enseignants, titulaires ou contractuels de droit public rémunérés sur les crédits de l'état (**hors AESH et AED recrutés via les EPLE et rémunérés par les établissements mutualisateurs**).

⇒ [Dossier crèche 2023](#)



Focus

La mallette de la direction

La mallette de la direction est un espace numérique départemental qui a vocation à centraliser tous les documents nécessaires aux directrices ou aux directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions (formulaires, matrices d'aide, guides...).

Cette mallette est découpée en quatre grandes catégories : **DSDEN**, **ECOLE**, **PERSONNELS**, **ELEVES**, elles-mêmes subdivisées en sous catégories.

Il s'agit d'un outil évolutif. Vous pouvez faire remonter aux IEN ou à moi-même tout document que vous souhaiteriez voir apparaître.

Vous pouvez d'ores et déjà y accéder [ici](#) après authentification.

Le nom d'utilisateur et le mot de passe sont les mêmes que ceux que vous utilisez pour vous connecter à ARENA.

N.B. : Le site nous limite au niveau de la présentation (couleur, police...) les quatre grandes catégories sont en majuscules roses les sous catégories en minuscules roses et les documents en orange

CONTACT

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29

06 09 49 15 36